

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 16 Pluviôse, an V.

(Samedi 4 Février 1797).

Détails des séances du congrès cispadan qui se tient à Reggio. — Note présentée par le citoyen Barthelemi au petit conseil de Bâle, concernant la mise en liberté des officiers qui ont laissé violer la neutralité du corps helvétique. — Suite de l'examen des pièces trouvées chez Gracchus Babeuf. — Message du directoire au conseil des cinq cents, avec les pièces trouvées chez les conspirateurs royalistes.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ANGLETERRE.

De Londres, le 28 janvier.

On sait enfin à quoi s'en tenir sur les dispositions de la cour de Russie, relativement à la guerre actuelle : elle ne verra pas les 60 mille Russes qui devoient se réunir aux armées de la coalition. Le nouvel empereur a refusé les offres de notre cour qui devoit solder une partie de ces troupes.

SUISSE.

De Bâle, le 27 janvier.

Le contingent des cantons de Lucerne & d'Uri est également arrivé dans nos murs; il ne manque plus que celui d'Unterwald & de Schwitz, qu'on attend chaque jour. On parle déjà de demander aux différens cantons une augmentation de contingent.

Les nouveaux représentans du corps helvétique, M. KUBLI de Glaris & M. MEYER, de la ville de Saint-Gall, sont arrivés la semaine dernière, & resteront ici pendant trois mois : ils assistent aux séances du conseil secret des XIII, & veillent pour le maintien de la neutralité helvétique. Ils s'adressent aux généraux respectifs pour tout ce qui regarde la Suisse en général, & décident les affaires urgentes.

Les officiers bâlois ne sont pas encore définitivement jugés. M. Barthelemi a adressé à ce sujet au petit-conseil une nouvelle note, dans laquelle il demande s'il doit regarder la mise en liberté des officiers comme un jugement d'absolution. On ignore la réponse de nos magistrats.

Suivant les dernières lettres de Manheim, le prince Charles se trouvoit encore dans cette ville; mais il en devoit partir sous peu pour le Bas-Rhin. On s'attend toujours à des événemens importans du côté de Neuwied & de la Sieg. Cependant la défaite récente du général Alvinzi peut bien opérer des changemens dans ce plan. Un gros corps de troupes de l'armée du Haut-Rhin va,

dit-on, partir pour aller défendre le Tyrol & le Frioul, menacés de nouveau par l'infatigable Buonaparte.

FRANCE.

De Paris, le 15 pluviôse.

L'amiral Richery est mandé ici par le directoire. Le général Hoche est parti pour l'armée de Sambre & Meuse, dont il a le commandement.

Nous avons donné hier un extrait du rapport de Malo au ministre de la justice, sur la conspiration royaliste de l'Ecole-Militaire. Le rapport fait au même ministre par le commandant de la garde du corps législatif, contient quelques particularités que nous allons en extraire.

C'est le 7 nivôse que Ramel reçut la visite d'un nommé Poli, qui se disoit baron allemand, & qu'il avoit connu en 1794. Dans cette conversation, ainsi que dans une seconde qui eut lieu vers le 13, il ne fut question que des cinq sires, sur lesquels Poli se mettoit en liberté. Le 21, Poli étoit venu dîner chez Ramel, il fut sérieusement question de contre-révolution, de remettre Louis XVIII sur le trône, & de rétablir le régime de gouvernement de 1788.

« Quels sont vos moyens ? demanda Ramel au contre-révolutionnaire. — Le secours de l'Angleterre et le mécontentement de la France entière, répondit celui-ci. « Il étoit sûr que le jour où Louis XVIII, ou son lieutenant-général se montreroit à Paris à la tête des colonnes royales, commandées par MM. de Bonille, Maloigne, le prince de Poix & Puisaye, 12 mille hommes devoient s'insurger dans les montagnes du Jura, déjà inondées d'officiers de l'armée de Condé; qu'au surplus l'argent ne manqueroit pas ».

« Louis XVIII reconnu, reprit Ramel, quels seront ses premiers actes ? » — Poli répond : « Une amnistie générale; mais le parlement prétendra que le roi n'a pas le droit de faire grâce; en conséquence il décrètera MM. la Fayette, Lameth, Menou, Dumas, d'Aiguillon, & enfin tous ceux qui ont arboré les premiers étendards de la révolution ». M. de la Fayette devoit être porté à Paris dans une cage de fer. On devoit inventer pour lui des supplices nouveaux, & inviter tous les po-

tentais à envoyer à Paris des députés pour être témoins de sa mort.

« Quel sort réservez-vous à ceux qui ont joué un si grand rôle depuis le 10 août, ajouta Ramel? » — Voici la réponse de Poli : « Les galères sont le seul châ- timent digne de ces misérables. C'est vous seuls qui avez tort, vous qui avez donné le signal. Vous êtes la véritable cause de la mort de Louis XVI; vous pérez tous ».

Ramel lui faisant quelques objections sur les difficultés de l'exécution : « Toutes les mesures sont prises, répondit Poli; d'ailleurs il va y avoir sous peu un mouvement par les anarchistes; il aura couleur royaliste; & ce mouvement nous mettra à portée d'obtenir notre point principal, celui d'empêcher les élections ».

« Je dois observer, dit Ramel, que dans toutes nos conversations Poli ne cessa de me parler de la nécessité d'empêcher les élections. Au reste, ajoute-t-il à la fin de son rapport, je n'ai vu dans Poli qu'un extrême vagant ».

Tous ceux qui liront cet extrait n'y verront pas autre chose. Mais, avant de former un jugement sur cette conspiration, il faut connoître les dispositions des autres agens & la teneur des papiers qui ont été saisis.

Le juge de paix de la section du Luxembourg, qui a reçu la plainte de Poncelin, fait informer & la procédure est aujourd'hui en activité.

Il étoit du devoir d'un magistrat accusé d'un monstrueux abus du pouvoir & d'un acte de cruauté, de se justifier devant l'opinion publique avant de le faire devant les tribunaux. On s'attendoit que le directeur Barras s'expliqueroit sur le fait qui lui est reproché, au moins dans un journal officiel. Pourvu aujourd'hui le Rédacteur & j'y vois un article calomnieux sur Poncelin; un article qui outrage la pudeur, & tel que la crapuleuse imagination d'un homme infâme a pu seule le concevoir. Le cynisme du pere Duchesne n'approche pas de celui que vient de montrer le journal officiel du gouvernement. Quoi! la même feuille où je viens lire les actes du gouvernement, les exploits de nos armées, doit elle m'offrir sur le revers une calomnie atroce contre un citoyen déjà victime & un outrage à la pudeur? J'ai peine à croire que Barras n'ait pas eu connoissance de cet article infâme, inséré dans le Rédacteur; s'il l'a lu, s'il l'a approuvé, Barras est coupable du délit qu'on lui impute. Il n'est qu'un homme coupable qui puisse, par de tels moyens, détourner les soupçons.

Le Rédacteur cite en témoignage de la calomnie qu'il invente, une lettre à Poncelin, trouvée dans la maison de débauche où il prétend que Poncelin a reçu le traitement homicide. Qui donc a rapporté ce billet au Rédacteur? Sont-ce les satellites de Barras, sont-ce des prostituées? Mais ne se montré-t-il pas aussi infâme que les uns & les autres, en osant publier une lettre trouvée sur une personne qu'on assassinoit? Dans quel tems vivons-nous, grand Dieu! & de quels hommes infâmes les hommes puissans sont-ils environnés!...

LACRETELLE, le jeune.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Le feu marquis de Lassey, homme d'esprit & homme aimable, étoit aussi un honnête homme. Le bouleverse-

ment des fortunes & des mœurs que produisit la régence le rendit misanthrope. Il disoit à la fin de sa vie : *Il faudroit avaler un crapaud tous les matins, afin de n'être plus dégoûté de rien le reste de la journée.*

Je me suis mis à un régime, qui, sans offrir le même genre de dégoût, produit le même effet : je lis tous les matins quelques pages de Louvet & quelques vers de Chénier; & dans ce que je lis ou j'entends ensuite le reste du jour, il n'y a plus un vilain sentiment, une idée désastreuse, une grossièreté de langage, avec quoi je ne me trouve tout-à-fait familiarisé.

Je rencontre cependant des absurdités qui m'étonnent lorsqu'elles se présentent à moi ou je ne les attendois pas. Dans un journal que je ne veux pas nommer, je trouve un précis de la conspiration découverte par Malo, & j'y lis ensuite ces paroles : *Non, l'anarchie n'en recueille pas les fruits. L'anarchie est, après la royauté, ce qui y a de plus horrible aux yeux d'un véritable Français.*

Si je rencontrois une si scandaleuse assertion dans la Sentinelle ou l'Ami des Loix, je le trouverois tout simple. Je suis accoutumé à y voir chaque jour insulter la morale & le bon sens par des hommes qui ne s'embarrassent pas plus d'entendre ce qu'ils disent que de dire ce qu'ils pensent.

Mais ce mépris de toute morale ne se remarque point dans le journal dont je parle. J'y vois des noms que j'estime & des pages bien écrites & bien pensées.

Je ne connois point l'auteur de la phrase barbare que j'ai citée. Une pareille absurdité n'a pu venir sans doute qu'à très-peu de têtes pensantes. On peut bien regarder la royauté comme une forme de gouvernement vicieuse; mais, suivant toutes les lumières de la raison comme de l'expérience, elle n'est cependant incompatible ni avec la sûreté individuelle, ni avec le maintien des propriétés, ni avec la puissance politique, ni avec le bon ordre & la paix intérieure. Prétendre que cette forme de gouvernement, réglée par des loix, soit plus vicieuse que l'anarchie, qui est le renversement de l'ordre & des loix, la dissolution de l'état social, le passage à l'état de barbarie, cent fois plus cruel, plus corrompu & plus misérable que l'état sauvage, c'est là une absurdité si monstrueuse, qu'on ne peut l'attribuer à une simple erreur de l'esprit; elle ne peut être enfantée que par cette aveugle & féroce passion que l'on appelle esprit de faction.

Je ne connois point l'auteur de cette exécrable phrase; mais je pourrais peut-être le découvrir aisément par la méthode que les géomètres appellent d'*exhaustion*, c'est-à-dire en écartant d'abord tous ceux qui n'ont pu l'écrire. Je trouve d'abord qu'elle ne peut appartenir qu'à un de ces hommes à qui la royauté se présente sans cesse comme un fantôme sanglant qui vient troubler leur sommeil & leur veille. Dans le nombre de ces esprits bourrelés, j'en est pas beaucoup qui sachent assembler des mots & construire des phrases avec une certaine correction. Je ne veux pas pousser plus loin cette analyse.

Une mauvaise action est cent fois moins dangereuse qu'un mauvais principe. L'influence de l'une est très bornée; l'influence de l'autre peut faire de grands ravages dans les mœurs & dans la société.

Volney, dans ses *Ruïnes*, cite ce proverbe arabe : *Une nuit d'anarchie est plus funeste que dix années de tyrannie.* Il y a plus de sagesse dans ce proverbe, dicté par l'ex-

expérience & le bon sens, que dans beaucoup de loix que dictent chaque jour l'ignorance & les passions.

Quel est l'homme, dont la raison n'est troublée ni par les remords, ni par l'esprit de faction, qui préférât de vivre au milieu de l'anarchie qui a dépeuplé, déchiré, ensanglanté le beau royaume de Perse depuis quarante ans, plutôt que de se soumettre à un gouvernement royal sous lequel les personnes & les propriétés seroient sacrées, la pensée & les écrits sans entraves, les arts & la philosophie fleurissans, où l'homme enfin seroit content de ses loix & fier de sa liberté? Ce gouvernement n'est pas une chimère.

Que les Français préfèrent la république à la royauté, il n'y a rien là que de conforme à la raison & à l'expérience. Les romains chassèrent leurs rois, & ce fut l'époque de leur grandeur: les américains ont substitué un gouvernement républicain à la monarchie, & c'est l'époque de leur étonnante prospérité. Puisse la France imiter ces exemples avec le même succès! Mais pour écarter le retour de la royauté, il ne faut pas en faire un monstre, car pour être républicain il n'est pas nécessaire d'être extravagant.

Je prévois bien que tout ceci ne paroîtra à quelques aboyeurs de république qu'une apologie déguisée de la monarchie; mais de ce que je trouve *l'anarchie* une fois plus horrible que la *royauté*, si quelqu'un en conclut que je suis royaliste, je lui répondrai qu'il est un sot, s'il le croit, & un frippon s'il le dit sans le croire. Il pourroit bien être l'un & l'autre à la fois.

D. D.

Suite de l'examen des pieces trouvées chez Gracchus Babeuf.

Il seroit curieux de faire le compte exact de toutes les conspirations dont on a parlé depuis sept ans. Si l'on vouloit sur-tout prendre pour bases de ce calcul les jugemens des tribunaux révolutionnaires, les débats des jacobins, les feuilles de Marat & du pere Duchêne, celles de Poulitier & de Louvet, on porteroit facilement ce nombre à dix mille; en sorte qu'il paroîtroit que rien n'est plus commun dans notre nation que le caractère de conspirateur; caractère qui, tout exécrationnel qu'il est, suppose les plus fortes conceptions de l'esprit & la plus grande fermeté d'ame. Cependant il est vrai de dire que la nation n'a montré un courage brillant que dans les combats contre l'ennemi du dehors. Au-dedans, on mourroit avec fermeté sur l'échafaud; on ne savoit ni on n'osoit se concerter pour renverser l'échafaud.

Je n'appelle point conspiration les mouvemens par lesquels une autorité qui avoit la force réelle renversoit une autorité qui n'avoit qu'une force fictive. Telle, sans citer d'autres journées, telle fut celle du 31 mai, dans laquelle la commune de Paris enchaîna & décima la convention nationale.

Une seule conspiration paroît digne d'exercer l'historien philosophe; c'est celle de Gracchus Babeuf. Rarement des conjurés ont poussé plus loin la prévoyance, ont eu une connoissance plus exacte des lieux, des tems. Un avantage immense qu'ils avoient, c'étoit de trouver une armée toute formée parmi les vieux soldats de Danton, de Robespierre; hommes tous engagés par de premiers crimes, formés à la subordination envers leurs chefs, à la tactique des troubles & à une sorte de discipline, au milieu même des séditions. De tels hommes échappent aux recherches par leur obscurité. Le fanatisme de leur

faction leur fait mettre en commun les restes des dépouilles qu'ils ont envahies; la misère même n'est pas un obstacle, mais un aiguillon pour presser leurs projets.

Gracchus Babeuf, Germain & autres chefs apparens de cette conspiration, se plaignent d'avoir toujours à retenir plutôt qu'à échauffer le zèle de leur troupe.

L'inconvénient le plus frappant de cette conspiration, c'étoit une sorte de jalousie entre les chefs. En lisant les pieces, on s'apperçoit qu'il y avoit deux conspirations formées en même-tems pour le même but, celle de Germain, de Buonarrotti, de Babeuf, & celle formée par les ex-conventionnels Amar, Vadier, Javogues & autres. Il étoit naturel que les premiers s'indignassent de servir sous les seconds, habitués à la domination. Drouet paroît avoir été le médiateur entre ces deux branches d'une même faction; la division eût éclaté après la victoire.

Babeuf est toujours dominé par un enthousiasme pour Robespierre; il ne parle que de le venger; il s'est rendu familiers les adages sanguinaires de Saint-Just: ce qu'il admire dans Robespierre, c'est l'énergie avec laquelle il se défait de tout ce qui formoit pour lui un obstacle même dans son parti. Il s'en explique ainsi dans une lettre à un de ses agens, auquel il reproche trop de respect pour la mémoire d'Hébert. *L'hébertisme, dit-il, est une affection étroite dans l'ame d'une démocratie. Toi ou moi, ajoute-t-il, nous pouvions être victimes de la marche rapide et terrible de Robespierre. Mais qu'importe notre mort, si elle a servi au bonheur commun.* Il n'en est pas moins vrai que cette passion pour Robespierre, si elle plaisoit beaucoup à la troupe des conspirateurs, effrayoit quelques autres chefs qui ne se soucioient pas de contribuer au bonheur commun.

Trois hommes presque obscurs, Dartlié, Fillé, Buonarrotti, déploient dans les pieces de cette conspiration d'étonnantes ressources. Le premier a une marche sombre & calculée; on croit voir un Italien du dix-septième siècle, un homme formé à la cour des Borgia. Félix le Pelletier est un instrument actif des conspirateurs. Quelquefois il leur fournit de l'argent; il rédige avec eux des affiches, des manifestes. On a peine à concevoir les pas que cet homme, jeune encore, a faits dans le crime, dont tant de circonstances paroissent l'éloigner. Antonelle paroît bien moins actif; ses principes sur la loi agraire ne paroissent pas assez vastes à Gracchus Babeuf. Leur contestation à ce sujet est vraiment remarquable. De tous les révolutionnaires qui ont acquis de la célébrité, Antonelle est le seul qui n'emploie pas dans son style *les formes acerbes*: c'est le bel esprit des brigands.

Germain paroît être le plus profond de tous. Tout le monde connoît aujourd'hui l'entretien qu'il dit avoir eu avec le directeur Barras, & dont il rend compte à ses complices. On voit dans cet entretien que Barras croit avoir intérêt ou d'observer ou de flatter Germain, qu'il lui fait beaucoup d'avances, qu'il lui parle dans le style le plus révolutionnaire; que Germain reste sur la réserve, qu'il veut voir venir, qu'il se défie du patriote, mais qu'il sort comble de caresses & de protestations d'attachement. Il est difficile à un conjuré de montrer plus de prudence & d'habileté, & à un magistrat de montrer plus d'abandon.

C'en est assez sur ces pieces qui vont être suivies d'un débat intéressant; il commence samedi. Jamais la

justice ne fut plus lente , plus scrupuleuse ; jamais il n'importa davantage de signaler tous les moyens & toutes les ressources d'une faction à jamais redoutable. Puisse la vigilance de l'autorité publique réprimer les attentats qu'elle commet aujourd'hui par cette même faction ! Peu leur importera de perdre à Vendôme quelques-uns des leurs, s'ils triomphent de nouveau dans le Midi.

LACRETÈLLE, le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 15 pluviôse.

Le président annonce qu'il vient de recevoir un paquet de pieces des isles de France & de la Réunion, mais que ce ne sont que des *duplicata* de celles que le conseil connoît déjà.

Le conseil renvoie ces pieces à la commission des colonies.

Un citoyen détenu à Nice, & qui a été, par *contumace*, condamné à mort par un tribunal révolutionnaire, avoit adressé une pétition au conseil, pour lui demander d'être autorisé à se pourvoir en cassation. Une commission avoit été chargée d'examiner cette pétition ; Dumolard vient en son nom exposer que rien n'est plus fondé en justice que la demande du pétitionnaire : il propose en conséquence au conseil de rapporter l'article XIII de la loi du 10 mars 1793, qui défend tout recours en cassation contre les jugemens des tribunaux révolutionnaires — Le rapport est prononcé.

Organe d'une commission chargée d'examiner les réclamations formées par la banque de Saint-Charles de Madrid au sujet de la saisie de plusieurs de ses actions lors de la déclaration de guerre faite à l'Espagne, Bernard Lagrave expose que toutes les difficultés à ce sujet sont levées par le traité de paix conclu avec cette puissance. Il propose donc au conseil de passer à l'ordre du jour.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Le citoyen Pochon fait hommage au conseil du plan d'un double levier adapté au mouvement circulaire. Il annonce que les expériences faites, prouvent qu'on peut en espérer des résultats satisfaisants.

La discussion s'engage sur les postes & messageries & sur la question de savoir si elles seront mises en ferme ou en régie intéressée.

La discussion est interrompue par l'arrivée d'un message du directoire, par lequel il annonce qu'il transmet au conseil copie des pieces relatives à la conspiration qui vient d'être découverte. Le conseil, dit-il, y verra quelle étoit l'horreur du plan des conspirateurs que secondoient parfaitement les journaux extrêmes dans tous les sens ; il paroit redouter sur-tout l'influence de ceux rédigés par des déistes.

On lit les pieces ; ce sont diverses lettres & les rapports des citoyens Malo & Ramel, des procès-verbaux d'arrestation & les interrogatoires des coupables, les écrits ou imprimés saisis sur eux, &c., &c.

L'extrait du rapport du citoyen Malo & de celui du citoyen Ramel ont été déjà insérés dans cette feuille. (Voyez les articles Paris d'hier & d'aujourd'hui). Nous

allons faire connoître les faits contenus dans le reste de ces pieces.

Les individus arrêtés sont Dunan, Bothier, de la Ville-Hannois, ancien maître des requêtes, & Poli.

De la Ville-Hannois & Brottier ont reconnu toutes les pieces & ce dernier a déclaré qu'il y en avoit deux entièrement écrites de la main du prétendant.

Les conspirateurs attendoient l'arrivée à Paris du ci-devant comte d'Artois & de son fils ; ils ont dit que le fils d'Orléans étoit dans cette commune ; qu'ils avoient des gens à sa poursuite, & qu'ils le croyoient logé chez Santerre.

Louis XVIII proclamé, les quatre principaux commandans des colonnes royalistes eussent été le ci-devant prince de Poix, le ci-devant comte de Bouillé, MM. de Malseigne & de Paisaye.

Louis XVIII se trouvoit, selon eux, dans la position la plus favorable ; l'argent ne manquoit pas : il est pourtant dans un autre endroit question de payer ses dettes.

Les conspirateurs comptoient principalement sur les divisions dans les conseils & sur le secours des anarchistes.

Trois seulement avoient des pouvoirs de Louis XVIII, eux seuls correspondoient avec lui ; les autres agens correspondoient avec eux.

Ils assurent que leur caisse militaire est arrivée.

Brothier a déclaré n'avoir pas de domicile & couche chez les personnes auxquelles il enseignoit les mathématiques. On l'a conduit néanmoins dans une chambre à lui, rue de l'Égalité, mais où il n'habitoit pas d'ordinaire ; mais comme il a déclaré n'en avoir pas la clef, on en a fait faire l'ouverture ; on y a trouvé des effets précieux : après l'inventaire, on a refermé la chambre & mis le scellé sur la porte.

Il est cinq heures ; le président annonce que la lecture durera encore deux heures. On propose de renvoyer la suite à demain ; le conseil en décide autrement : la lecture continue.

Nous ferons connoître ce que le reste de ces pieces offrira d'important.

Bourse du 15 pluviôse.

Amsterdam... 59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Bordeaux... 1 $\frac{1}{4}$ bénéf. 10 $\frac{1}{2}$.
Hambourg 194, 191 $\frac{1}{2}$, 192.	Or fin... 101 kv. 19 s. 6 d.
Madrid... 11 liv. 2 s. 6 d.	Ling. d'arg... 50 l. 10 s.
Madrid effective.....	Piastre... 5 l. 5 s. 9 d.
Cadix..... 11 l.	Quadruple... 79 l. 7 s. 6 d.
Cadix effective.....	Ducat d'Hol... 11 l. 8 s.
Gènes..... 93, 91 $\frac{1}{2}$.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Livourne... 102. 2 mois.	Guinée.....
États... $\frac{3}{4}$ p. 30 j., 2. 3 m.	Mandat, 19 s. 3 d., 19, 18 $\frac{1}{2}$.
Lausanne..... 2. 3 mois.	19 3 d.
Londres..... 26 l. 30 j.	Rentes. 9 l. 5 s., 10 l. 15 s.
Lyon..... au pair.	17 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille..... idem.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 475 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 372 l. 10 s. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique... — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Sucre de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s.